

# COMMISSION MIXTE CHAMBESY 1990

---

## DEUXIÈME DÉCLARATION COMMUNE ET RECOMMANDATIONS AUX ÉGLISES

Documents approuvés par la Commission mixte de dialogue théologique entre l'Église orthodoxe et les Églises orientales orthodoxes.

1- Les deux familles sont d'accord pour condamner l'hérésie eutychieenne (1). Toutes les deux confessent que le Logos, la deuxième Personne de la sainte Trinité, seul à être né du Père avant les siècles et consubstantiel à Lui, s'est incarné et est né de la Vierge Marie, la Théotokos; pleinement consubstantiel à nous, homme parfait avec une âme, un corps et une intelligence (nous"). Il a été crucifié, est mort, fut enterré et ressuscita des morts le troisième jour, monta vers le Père céleste, où Il est assis à la droite du même Père comme Seigneur de toute la Création. A la Pentecôte, par la venue de l'Esprit Saint, Il manifesta l'Église comme Son Corps. Nous attendons Sa deuxième venue dans la plénitude de Sa gloire, conformément aux Écritures.

2- Les deux familles condamnent l'hérésie nestorienne et le cryptonestorianisme de Théodoret de Cyrus. Elles sont d'accord qu'il n'est pas suffisant de dire simplement que le Christ est consubstantiel à son Père et à nous, Dieu par nature et Homme par nature ; il faut affirmer également que le Logos, Lequel est Dieu par nature, devint Homme par nature, par Son incarnation dans la plénitude du temps.

3- Les deux familles acceptent que l'Hypostase du Logos devînt composite (suvqeto") en unissant à Sa nature divine créée avec Sa volonté et Son énergie naturelles, qu'Il a en commun avec le Père et le Saint-Esprit, la nature humaine créée qu'Il assumait par l'incarnation et fit Sienna avec Sa volonté et énergie naturelles.

4- Les deux familles acceptent que les natures, avec leurs propres énergies et volontés, sont unies hypostatiquement et naturellement sans confusion, sans changement, sans division et sans séparation, et qu'elles sont distinguées seulement dans la pensée. (th Àqewriva movnm).

5- Les deux familles acceptent que Celui qui veut et agit est toujours l'unique Hypostase du Logos incarné.

6- Les deux familles acceptent de rejeter les interprétations de conciles qui ne sont pas pleinement d'accord avec le Horos du IIIe concile oecuménique et la lettre (433) de Cyrille d'Alexandrie à Jean d'Antioche.

7- Les orthodoxes acceptent que les orientaux orthodoxes continuent à maintenir leur terminologie cyrillienne traditionnelle «une nature du Logos incarnée», puisqu'ils reconnaissent la double consubstantialité du Logos niée par Eutychès. Les orthodoxes aussi utilisent cette terminologie. Les orientaux orthodoxes acceptent que les orthodoxes emploient à juste titre la formule des deux natures, puisqu'ils reconnaissent que la distinction est « uniquement en pensée ». Cyrille interpréta correctement cet usage dans sa lettre à Jean d'Antioche et dans ses lettres à Acacius de Mélitène (PG 77, 184-201), à Euloge (PG 77, 224-228) et à Succensus (PG 77, 228-245).

8- Les deux familles reçoivent les trois premiers conciles œcuméniques qui forment notre héritage commun. Quant aux quatre conciles ultérieurs de l'Église orthodoxe, les orthodoxes affirment que, pour eux, les points 1-7 susmentionnés sont aussi l'enseignement de ces quatre conciles ultérieurs, alors que les orientaux orthodoxes considèrent cette affirmation des orthodoxes comme leur propre interprétation. Dans ce sens, les orientaux orthodoxes répondent positivement à cette affirmation.

Par rapport à l'enseignement du VIIe concile œcuménique de l'Église orthodoxe, les orientaux orthodoxes acceptent que la théologie et la pratique de la vénération des icônes enseignées par ce concile soient en accord fondamental avec l'enseignement et la pratique des orientaux orthodoxes depuis les temps anciens, bien avant la convocation du concile, et qu'à cet égard il n'y a pas de désaccord entre nous.

9- A la lumière de notre déclaration commune sur la Christologie et des affirmations communes susmentionnées, nous avons maintenant clairement compris que nos deux familles ont toujours loyalement gardé la même et authentique foi christologique orthodoxe, et ont maintenu la continuité ininterrompue de la tradition apostolique, bien qu'elles aient pu utiliser des termes christologiques de manière différente. C'est cette foi commune et cette loyauté continuelle à la tradition apostolique qui doivent être la base de notre unité et communion.

10- Les deux familles reconnaissent que tous les anathèmes et les condamnations du passé qui maintenant nous divisent doivent être levés par les églises pour que le dernier obstacle à la pleine unité en communion de nos deux familles puisse être ôté par la grâce et la puissance de Dieu. Les deux familles acceptent que la levée des anathèmes et des condamnations sera basée sur le fait que les conciles et les Pères précédemment anathématisés ou condamnés ne sont pas hérétiques.

Nous recommandons donc à nos églises les démarches pratiques suivantes :

a) Les orthodoxes devront lever tous les anathèmes et les condamnations contre tous les conciles et les Pères orientaux qu'ils ont prononcés dans le passé.

b) Les orthodoxes orientaux devront simultanément lever tous les anathèmes et les condamnations contre tous les conciles et les Pères orthodoxes qu'ils ont prononcés dans le passé.

c) La manière selon laquelle les anathèmes auront à être levés doit être décidée par les églises individuellement.

Confiants en la puissance du Saint-Esprit, l'Esprit de vérité, d'unité et d'amour, nous soumettons cette déclaration commune et ces recommandations à nos vénérables églises pour examen et suite conséquente, priant pour que ce même Esprit nous conduise à l'unité pour laquelle Notre Seigneur a prié et prie.

*(Suivent les signatures)*

***Signatures de la Deuxième Déclaration Commune et Recommandations aux Eglises***

***Chambesy, 28 Septembre 1990***

**EGLISES ORTHODOXES BYZANTINES**

Métropolitaine Damaskinos  
Co-Président  
Patriarcat Oecuménique

Prof. Vlassios Phidas  
Co-Secrétaire  
Patriarcat Grec Orthodoxe d'Alexandrie

Prof. Athanasios Arvanitis  
Patriarcat Oecuménique

Métropolitaine Chrysostomos de Peristerion  
Patriarcat Oecuménique

Patriarcat Oecuménique  
Prof. Père George Dragas

Patriarcat Grec Orthodoxe d'Alexandrie  
Métropolitaine Petros d'Aksum

Patriarcat Grec Orthodoxe d'Antioche  
Métropolitaine George Khodr  
Métropolitaine Damaskinos

Patriarcat Russe  
Mr. Nikolai Zabolotski  
Mr. Grigorij Skobej

Patriarcat Serbe  
Prof. Stojan Gosevic

**EGLISES  
ORTHODOXES ORIENTALES**

Métropolitaine Bishoy  
Co-Président  
Eglise Copte Orthodoxe

Evêque Dr. Mesrob Krikorian  
Co-Secrétaire  
Eglise Arménienne d'Etchmiadzin

Métropolitaine Dr. Paulos Mar Gregorios  
Eglise Syrienne Orthodoxe de l'Est

Dr. Joseph M. Faltas  
Co-Secrétaire-Assistant  
Eglise Copte Orthodoxe

Eglise Copte Orthodoxe  
Evêque Serapion

Eglise Copte Orthodoxe  
Père Tadros Y. Malaty

Patriarcat Bulgare  
d'Antioche  
Dr. Ivan Zhelev Dimitrov

Patriarcat Syrien Orthodoxe  
Métropolitain Eustathius Matta Rouhm

Patriarcat Géorgien  
Métropolitain David de Sukhum

Eglise Arménienne d'Etchmiadzin  
(Voir co-secrétaire)

Patriarcat Géorgien  
Mr. Boris Gagua

Eglise de Chypre  
Chorévêque Barnabas de Salamis  
Prof. Andreas Papavasiliou

Catholicosat de Cilicie  
Archevêque Aram Keshishian

Eglise de Grèce  
Métropolitain Meletios de Nikopolis  
Prof. Père John Romanides

Catholicosat de Cilicie  
Archevêque Mestrob Ashdjian

Eglise Polonaise Orthodoxe  
Evêque Jeremiasz de Wroclaw  
par le  
Métropolitain Damaskinos

Eglise Syrienne Orthodoxe de l'Est  
Père George Kondortha

Eglise Orthodoxe de Tchécoslovaquie  
Evêque Christoforos d'Olomouc  
Père Joseph Hauser

Eglise Ethiopienne Orthodoxe  
Archevêque Abba Gerima d'Eluvabur

Eglise Orthodoxe de Finlande  
Père Heikki Huttunen  
par le  
Métropolitain Damaskinos

Eglise Ethiopienne Orthodoxe  
Rev. Habte Mariam Warkine

L'ORTHODOXIE est composée de deux familles : les Eglises orthodoxes byzantines ou Eglises chalcédoniennes des sept conciles, et les Eglises orthodoxes orientales ou Eglises pré-chalcédoniennes des trois conciles (copte, arménienne, syrienne, éthiopienne, erythréenne, syro-malankare).

La commission mixte de CHAMBESY 1990, dans la "Deuxième Déclaration Commune et Recommandations aux Eglises" est absolument convaincue qu'il existe une union doctrinale et spirituelle entre les deux familles orthodoxes.

"La Commission mixte n'a jamais perdu de vue le fait que l'unité orthodoxe est un signe d'espérance pour l'unité de tous les chrétiens, qui sont totalement impliqués dans la réalisation d'un monde où la justice et la paix s'embrasseront. Notre but véritable n'est pas une unité paroissiale mais la restauration de l'intégrité de la Création de Dieu dans sa totalité, et la transfiguration de la création en la transparence du Royaume de Dieu". (1)

Le baiser fraternel échangé entre Sa Sainteté le Pape CHENOUDA III et le Métropolitain JEREMIE, lors de la consécration de l'Eglise copte à MEYRIN-GENEVE le 11 Juillet 2004, n'est-il pas la vivante illustration des paroles du Seigneur : "Qu'ils soient un pour que le monde croie que Tu M'as envoyé". (*Jean 17,21*)